



**NOTE JUSTIFICATIVE CONCERNANT L'ADEQUATION DE LA ZAC D'OZANS PAR RAPPORT AUX 5  
FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'opération d'aménagement de la ZAC d'Ozans s'inscrit dans le cadre d'une démarche HQE Aménagement. Dans ce contexte, un diagnostic partagé de développement durable ainsi qu'un bilan de la réglementation applicable ont été conduits.

La démarche HQE Aménagement implique une justification de l'opération d'aménagement durable par rapport au développement durable (phase 2 du référentiel de Certivéa). Pour chacune des 17 thématiques définies par l'association HQE, les orientations d'aménagement et les éléments programmatiques ont été croisées avec les 5 finalités du développement durable, à savoir :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et les générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production responsables

L'ensemble des orientations pris pour l'aménagement de la ZAC résulte d'un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes et notamment de la population castelroussine et également d'études approfondies afin d'adapter au mieux l'opération dans son contexte.

Thématique	Éléments programmatiques, orientations de l'opération Cf. dossier de création de la ZAC	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et les générations	Epanouissement de tous les êtres humains et accès pour tous à une bonne qualité de vie	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
1. Territoire et contexte local	Intégration 517 ème RT dans réflexion urbaine			X		
	Prise en compte du projet Ozans dans le scénario de développement du PLH			X	X	
2. Densité	Recherche d'un équilibre entre les espaces bâtis et non bâti			X	X	
	Préserver les populations riveraines par des aménagements adaptés				X	
3. Mobilité et accessibilité	Intégration de la multimodalité dans la continuité de ce qui a été mis en place dans l'Agglomération : desserte ferroviaire des parcelles industrielles et logistique sur demande des entreprises, création de liaisons douces connectées aux itinéraires existants, desserte en TC de la zone	X		X		X
	Réversibilité des aménagements	X				
4. Patrimoine, paysage et identité	Intégration de la ZAC et traitement qualitatif des interfaces (merlons plantés, écrans végétaux...)				X	
	Prise en compte des éléments paysagers existants		X			
	Qualité des espaces publics				X	
5. Adaptabilité et évolutivité	Nécessité de flexibilité des aménagements (modularité des entreprises et des aménagements)					X
	Réservation d'emprises foncières pour aménagement à long terme					X
6. Eau	Gestion alternative de l'ensemble des eaux pluviales de la zone par infiltration en dehors des périmètres de protection des captages		X			

	Restitution à la nappe d'une eau épurée		X			
	Protection des mardelles		X			
	Récupération eaux pluviales		X			
	Suivi de la qualité des rejets (mise en place de conventions de rejets pour eau pluviale et eaux usées)		X			
	Etude d'opportunité d'un réseau d'eau de process à partir des forages du 517ème RT		X			
7. Énergie et climat	Réflexion sur opportunité d'un réseau de chaleur	X	X			
	Mixité énergétique à l'échelle des parcelles (solaire, géothermie, biomasse)	X	X			
	Maîtrise des consommations liées à l'éclairage public	X	X			
	Réservation d'emprises pour l'implantation d'unités de production d'énergie (espaces cessibles)	X	X			
8. Matériaux et équipements	Mise en place d'une charte chantier vert	X	X		X	
9. Déchets	Réflexion sur écologie industrielle et mutualisation		X			X
	Mise en synergie des entreprises		X			X
	Mise en place d'une charte chantier vert	X	X		X	
10. Écosystèmes et biodiversité	Préservation voire restauration des continuités écologiques		X			
	Reconquête de la faune et de la flore (dans les espaces de gestion des eaux pluviales et des corridors écologiques)		X			
	Conservation et restauration des espaces boisés existants		X			
	Plan de gestion écologique sur le secteur des prairies		X			X
	Mise en place d'une charte chantier vert	X	X		X	
11. Risques naturels et technologiques	Prise en compte du PPRI pour la réalisation des bassins de gestion des eaux pluviales		X	X		

12. Santé	Mise en place d'une charte chantier vert	X	X		X	
	Création de merlons anti-bruit				X	
13. Économie du projet	Possibilité de co-financements UE (FEDER), Etat, Région					
	Création d'un budget annexe Consultation France domaine pour acquisitions et ventes			X		
14. Fonctionnement social et mixités	Réservation d'emprises pour des services aux salariés et aux entreprises			X	X	
	Aménagements d'espaces de loisirs				X	
15. Ambiance et espaces publics	Volonté de réaliser des aménagements de qualité durables et appropriables par tous les usagers				X	
16. Insertion et formation	Création d'emplois prioritairement à destination des actifs du territoire			X		X
	Volonté d'anticipation des besoins en main d'œuvre des entreprises par les acteurs de l'emploi dont la CAC			X		X
	Accompagnement des entreprises dans les recrutements (mobilisation des dispositifs existants, plate-forme des métiers)					X
	Création de liens entre les entreprises et les structures de formation			X		X
17. Dynamiques économiques et filières locales	Recherche de complémentarités entre la zone d'Ozans et les zones économiques existantes			X		X
	Volonté de favoriser la reconversion économique du tissu industriel local et de développer de nouveaux secteurs porteurs					X
	Recherche d'activités à forte valeur ajoutée					X
	Réseau de fibre optique à la parcelle					X
	Volonté de structuration de filières (cluster : activité de recherche, de production, de logistique, de vente)					X

Au regard des éléments qui viennent d'être présentés ainsi que des efforts sensibles de la collectivité pour intégrer le projet dans son environnement urbain et pour limiter son impact sur les ressources locales, il apparaît que **l'opération de la ZAC d'Ozans répond, à ce stade de la démarche, aux cinq finalités du développement durable.**